

**Postulat Nicolas RoCHAT Fernandez et consorts – Fermeture des bureaux postaux : pour une stratégie claire et anticipée du Conseil d'Etat afin de stopper l'hémorragie**

*Texte déposé*

Depuis 2001, le réseau postal a profondément été réorganisé dans la Suisse entière. En effet, le nombre de bureaux de poste, sur le plan national, est passé de 3400 à 1562 à la fin de l'année 2014.<sup>1</sup>

Le canton de Vaud n'a pas été épargné par cette restructuration. En effet, depuis la publication de sa fameuse liste « d'analyse » de 48 bureaux de poste vaudois, en 2009, la direction de La Poste a décidé soit de supprimer ou remplacer lesdits bureaux par une agence postale ou par un service à domicile. Ces deux dernières années, l'hémorragie a continué avec des bureaux de poste qui n'étaient pas inscrits dans la liste des 48 bureaux.

Ces fermetures en chaîne ont, la plupart du temps, provoqué de vives réactions auprès de la population (manifestations, dépôt de pétitions). Notre Grand Conseil a également vu de nombreux dépôts/débats sur cette problématique (interpellation, résolution, détermination).

Tant la procédure d'annonce de fermeture des bureaux que les causes invoquées par le « Géant jaune » demeurent on ne peut plus opaques.

En effet, le processus de fermeture se fait surnoisement et par étape (diminution de personnel, réduction des horaires d'ouverture). Avec l'écoulement du temps, la fermeture devient presque une lapalissade, tant l'offre de la prestation a diminué...

Toutefois, alors que la direction de La Poste motivait ses fermetures par des questions de déficit, un document interne, rendu public en 2013, démontrait qu'il s'agissait d'un pur artifice comptable<sup>2</sup> *a fortiori* peu transparent.

Partant, les communes qui — selon la loi afférente<sup>3</sup> — ont une obligation d'être informées des projets de fermeture sont, la plupart du temps, mises devant le fait accompli.

Cette politique du fait accompli pousse les soussigné-e-s à demander au Conseil d'Etat de faire preuve d'une réelle anticipation dans ce dossier.

Par ailleurs, les soussigné-e-s sont d'avis qu'il y a lieu d'étudier toutes les possibilités afin de maintenir lesdits bureaux, par exemple en mandatant La Poste pour d'autres tâches de service public de proximité actuellement effectuées uniquement dans des services urbains et/ou uniquement informatisés.

En effet, ces différentes fermetures ont eu pour conséquences non seulement la perte d'un service public, dans des régions qui connaissent déjà des suppressions d'autres prestations publiques, mais également une perte substantielle de places de travail.

Au vu de ce qui précède, les soussigné-e-s ont l'honneur de demander au Conseil d'Etat, par le présent postulat, d'étudier l'opportunité :

- de définir une stratégie pour pallier aux futures menaces des fermetures des offices de poste ;
- d'établir un dialogue régulier sur l'avenir du réseau postal avec la Direction de La Poste.

Le Sentier, le 30 mai 2015.

---

<sup>1</sup> Le Temps, édition du samedi 7 mars 2015.

<sup>2</sup> Le Matin, édition électronique du 24 août 2013.

<sup>3</sup> Loi sur la poste (LPO), RS 783.0.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Nicolas Rochat Fernandez  
et 33 cosignataires*

*Développement*

**M. Nicolas Rochat Fernandez (SOC) :** — En tout premier lieu, je signale que ce postulat a été cosigné par plus de 20 députés.

Le constat est le suivant : le « Géant jaune » a démantelé ses offices de poste de manière drastique au cours des quinze dernières années et le canton de Vaud n'y a pas échappé. Souvenez-vous qu'en 2009, La Poste annonçait une « analyse » de 48 offices de poste, pour déterminer s'ils seraient fermés ou non. En 2015, moult offices de poste ont fermé.

Nous avons connu ici, dans ce parlement, de nombreuses interventions sur les différentes fermetures ou menaces de fermeture. Il y a également eu des mobilisations importantes de la population des communes concernées. On arrive finalement au constat suivant : à chaque fermeture, les autorités concernées — c'est-à-dire les municipalités des communes concernées — sont devant le fait accompli, face à un processus sournois — il faut le dire — puisque, d'année en année, La Poste diminue les heures d'ouverture des guichets postaux, diminue le nombre du personnel derrière les guichets et, finalement, annonce à la municipalité concernée que l'office va fermer et qu'on ne peut rien y faire.

Face à cela, le canton a deux options : soit il reste réactif, soit il devient proactif. Les postulants ont choisi la deuxième solution, à savoir que le Conseil d'Etat agisse dans ce dossier afin de garantir aux citoyens du canton un service public et universel de proximité et afin de soutenir le maintien de l'emploi dans des régions dont il faut dire qu'elles ont déjà connu une forte diminution des places de travail, du fait de la réorganisation de l'administration cantonale vaudoise.

**Le postulat, cosigné par plus de 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**